

SIXIÈME PARTIE : LE PARLEMENT ET LES AUTRES POUVOIRS

Sabine Jansen

*(CNAM, IEP Paris,
vice-présidente du CHPP)*

Le Parlement, réalité mouvante, est une institution essentielle dans le processus séculaire d'organisation et d'expression de l'opinion depuis le Moyen Âge, période qui constitue le point de départ de nos travaux. L'importance des curies royales puis de leurs versions élargies, « chambres », *cortès*, diètes, comitats, ne doit pas retenir l'attention exclusive de l'historien, toujours prompt à souligner des continuités et à esquisser des comparaisons. À côté des conseils ou des instances délibératives gravitant autour du Pouvoir suprême, il existe bien d'autres organes ou institutions qui répondent à des besoins d'expression, de régulation et de décision de communautés locales, professionnelles ou ethniques.

L'Ancien Régime, au sens large du terme, en présente des manifestations évidentes avec sa société structurée par ordres et sa mosaïque de pays et de statuts. Mais cette constatation est également vraie à l'époque contemporaine quand le Parlement, expression de l'État moderne démocratique, se définit comme l'organe de représentation et de délibération de la nation. Le Parlement ne peut prétendre ni à l'omnipotence ni à l'omniscience et la diversité des fonctions qu'il doit assumer à partir de la fin du XIX^e siècle l'amène, en dépit d'une tentation hégémonique toujours vivace, à faire sa place à d'autres pouvoirs, lui fussent-ils subordonnés.

Au-delà du vaste champ spatio-temporel couvert par nos travaux, il faut souligner l'importance de la focale adoptée pour appréhender la réalité. La variété des échelles considérées permet d'approcher au plus près du fonctionnement des sociétés politiques. Si nombre d'institutions actuelles peuvent d'une façon ou d'une autre s'inscrire dans une filiation, l'historien ne doit pas pour autant négliger les ruptures ou les évolutions, nées de l'apparition de nouveaux besoins et de la disparition d'autres. Les pouvoirs mutent et ils ne peuvent être appréhendés indépendamment du milieu où ils se développent. Autrement dit, ils ne peuvent être compris que dans le système dans lequel ils s'inscrivent et dans une dynamique dialectique

qui les conduit à s'opposer entre eux et à s'opposer au Parlement, selon le principe physique de l'unité contrevariante.

L'organisation corporative joue un rôle fondamental dans la structuration de la société médiévale, comme le montre Simonetta Bernardi, avec l'étude du collège des notaires de Cingoli en Italie qui, dès le début du XIV^e siècle, participe activement à l'administration de la commune.

Si la puissance publique a toujours été à la recherche d'une classe de fonctionnaires susceptible de mettre en œuvre sa politique, elle a aussi associé depuis longtemps au processus décisive ceux qui incarnaient d'autres pouvoirs que le sien, tel celui de l'Église. Les *cortès* au Portugal pendant la période médiévale offrent, sous la plume de Maria Helena da Cruz Coelho, l'exemple d'un organe d'expression des droits et des intérêts du clergé, mais aussi de ses opposants, sur lesquels les souverains pouvaient s'appuyer pour contenir, dans certaines limites toutefois, le pouvoir religieux.

Le clergé et la noblesse, piliers de la monarchie, ont disposé d'une position privilégiée au sein des assemblées représentatives d'Ancien Régime. Le rôle et la vocation politiques de la noblesse ont connu, peu ou prou des évolutions similaires en Europe, mais sous des formes différentes et selon une chronologie très variable. José Manuel de Bernardo Ares décrit et analyse le processus brutal de dépossession de pouvoir que connaît la noblesse hispanique, dans la première décennie du XVIII^e siècle avec l'arrivée de Philippe V sur le trône d'Espagne. Alors que les Habsbourg avaient associé au fonctionnement du gouvernement monarchique les conseils et les assemblées aristocratiques, les Bourbons instaurent un pouvoir unitaire sur le modèle louis-quatorzien. L'effacement du rôle politique de la noblesse va de pair avec les atteintes aux institutions et aux libertés des provinces de la péninsule. C'est le début de la « nationalisation » de la politique, dont on observe les manifestations tout au long du XIX^e, et que le cas basque en 1876-1877, étudié par Joseba Agirreazkuenaga dans sa communication, éclaire parfaitement.

L'érosion du pouvoir nobiliaire et son corollaire, la centralisation, sont des tendances lourdes en Europe, dont Marie-Laure Legay et Roger Bauray décryptent la dynamique, qui n'est pas cependant linéaire du XVII^e au XIX^e siècle.

Si, en Espagne ou en France, la noblesse subit la centralisation, il arrive qu'elle soutienne et accompagne des mesures au nom de ce que l'on pourrait appeler le salut public. Tel est le cas de l'aristocratie lituanienne, étudiée par Ramunė Šmigelskytė-Stukienė, qui participe

activement aux réformes de l'État polono-lituanien agonisant après le premier partage de 1772.

Sans doute l'organisation d'un pouvoir unitaire apparaît-elle comme la meilleure garante de la sécurité de l'État ; elle est d'autant plus nécessaire lorsque menaces extérieures et tendances centrifuges se conjuguent et mettent en péril l'existence même du pays. Toutefois, Valeria Ferrari démontre que, pour nombre de réfugiés politiques italiens en France, au début du XIX^e siècle, un État fédéral paraissait offrir la garantie d'une Italie libre, forte mais respectueuse de la mosaïque historique et culturelle de la péninsule.

Si les pouvoirs intermédiaires se sont heurtés, en France, aux ambitions centralisatrices de la monarchie absolue puis des hommes de la Révolution et de l'Empire, ils renaissent tout au long du XIX^e siècle, comme le souligne Ismahane Mohatta, sous la forme des assemblées municipales et départementales, qui transposent progressivement au niveau local l'idéal de démocratie représentative incarné par le Parlement sur le plan national. L'exemple du conseil général de l'Isère, étudié par Marie-Cécile Thorat, fait justice des jugements souvent hâtifs portés sur le rôle des collectivités locales sous le Consulat et la monarchie de Juillet.

Sur un autre plan, celui de l'organisation économique du pays, l'exemple des chambres de commerce et de leurs relations ambiguës avec la représentation parlementaire, analysé par Philippe Lacombrade, est riche d'enseignement sur le rapport entre monde politique et monde économique, comme sur la méfiance de l'État républicain à l'égard des corps intermédiaires.

À l'instar de l'histoire de ces corps intermédiaires, l'histoire du Sénat a longtemps été négligée. Jean Garrigues rappelle l'importance de la chambre haute, longtemps contestée. Elle parvient à conquérir, de 1875 à 1914, ses lettres de « noblesse républicaine » pour devenir l'un des pivots de la Troisième République. Les débats sur les mérites comparés du bicaméralisme et du monocaméralisme ne sont pas l'apanage de la France, comme le montre Victor Duculescu, qui retrace le destin mouvementé du bicaméralisme en Roumanie des années 1860 aux années 2000.

L'épanouissement du régime parlementaire, à partir de la fin du XIX^e siècle, en plaçant le processus délibératif au cœur du système politique assure le succès des conférences d'éloquence parlementaire, dont Gilles Le Béguec nous dresse une cartographie précise à la Belle Époque. Le cas spécifique de la Conférence Olivaint, réunissant des étudiants catholiques fait l'objet d'une étude de David Colon. Il y

démontre que les rapports entre la Conférence et le Parlement, qui ont radicalement changé en un siècle, sont des révélateurs de l'intégration des élites catholiques au fonctionnement des institutions républicaines.

Pour clore sur la France, particulièrement à l'honneur durant ces journées, on se reportera très utilement au travail consacré par Laurent Dubois de Carratier au Conseil d'État de 1875 à 1958. On y mesure, une fois de plus, la méfiance traditionnelle des parlementaires à l'égard de toute institution non légitimée par le suffrage universel, toujours suspecte de vouloir rogner leurs prérogatives.

Avec son étude sur la Cour Constitutionnelle de la Première République autrichienne, Christian Neschwara rappelle l'importance du contrôle de constitutionnalité des lois dans les régimes démocratiques et l'enjeu politique qu'il représente pour le gouvernement et pour le Parlement.

C'est à un changement d'échelle et de période que nous invite Maria Claudia Drummond avec sa communication portant sur les relations entre les Parlements et les Cours de Justice des blocs régionaux européen et américains depuis cinquante ans. Adoptant une perspective comparatiste stimulante, elle montre que l'histoire des organisations régionales qui s'écrit aujourd'hui, peut se lire comme l'histoire d'un affrontement entre un pouvoir démocratique transnational et les institutions étatiques.

Complexes, telles sont apparues, lors de cette session, les relations entre le Parlement et les autres pouvoirs. Pour les apprécier dans leur juste dimension, elles doivent être envisagées sous l'angle des nécessités et des contraintes inhérentes à toute forme d'organisation des sociétés, quels que soient les temps et les lieux.